

Procès-verbal de la séance extraordinaire de la Municipalité de Ferme-Neuve légalement tenue le 7 octobre 2024, à compter de 19h00, à la salle du conseil municipal au 125, 12<sup>e</sup> Rue, Ferme-Neuve.

### **ÉTAIENT PRÉSENTS**

Madame, Messieurs:

Diane Sirard, mairesse

Sylvain Leduc, conseiller

Sébastien Lavoie, conseiller

Jean-Claude Ratelle, conseiller

Richard Lévesque, conseiller

Michel Venne, conseiller

Yvon Forget, conseiller

et

Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière

### **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Le quorum ayant été constaté par la directrice générale et greffière-trésorière, la mairesse déclare l'assemblée ouverte.

### **CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu leur avis de convocation dans les délais prescrits par la loi.

**2024-10-344**

### **APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**D'APPROUVER** l'ordre du jour suivant:

1. Constatation de l'avis de convocation
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Abrogation de la résolution 2024-09-321 – Approbation du règlement d'emprunt 2024-07 décrétant une dépense et un emprunt de 1 600 000\$ pour le rachat aux municipalités des équipements et véhicules de lutte contre les incendies
4. Abrogation de la résolution 2024-09-322 – Approbation du règlement d'emprunt 2024-08 décrétant une dépense et un emprunt de 300 000\$ pour l'acquisition d'un véhicule d'élévation
5. Approbation du règlement d'emprunt 2024-07 décrétant une dépense et un emprunt de 1 600 000\$ pour le rachat aux municipalités des équipements et véhicules de lutte contre les incendies
6. Approbation du règlement d'emprunt 2024-08 décrétant une dépense et un emprunt de 300 000\$ pour l'acquisition d'un véhicule d'élévation
7. Période de questions
8. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

**2024-10-345**

**ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 2024-09-321 - APPROBATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2024-07 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 600 000\$ POUR LE RACHAT AUX MUNICIPALITÉS DES ÉQUIPEMENTS ET VÉHICULES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sébastien Lavoie et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la résolution 2024-09-321 concernant l'approbation du règlement d'emprunt 2024-07 décrétant une dépense et un emprunt de 1 600 000\$ pour le rachat aux municipalités des équipements et véhicules de lutte contre les incendies soit abrogée.

ADOPTÉE

**2024-10-346**

**ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 2024-09-322 - APPROBATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2024-08 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSES ET UN EMPRUNT DE 300 000\$ POUR L'ACQUISITION D'UN VÉHICULE D'ÉLÉVATION**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Claude Ratelle et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la résolution 2024-09-322 concernant l'approbation du règlement d'emprunt 2024-08 décrétant une dépense et un emprunt de 300 000\$ pour l'acquisition d'un véhicule d'élévation soit abrogée.

ADOPTÉE

**2024-10-347**

**APPROBATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2024-07 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 600 000\$ POUR LE RACHAT AUX MUNICIPALITÉS DES ÉQUIPEMENTS ET VÉHICULES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES**

**ATTENDU** que la Régie de sécurité incendie et civile Hautes-Laurentides a adopté le 7 août 2024 un règlement d'emprunt de 1 600 000.00\$ pour le rachat aux municipalités de Ferme-Neuve, Chute-Saint-Philippe, Lac-des-Écorces, Kiamika et Notre-Dame-de-Pontmain des équipements et véhicules de lutte contre les incendies;

**ATTENDU** que l'avis public dudit règlement a été diffusé par l'ensemble des municipalités en conformité avec les dispositions de l'article 606 du Code municipal;

**ATTENDU** que la valeur des équipements et des véhicules de lutte contre les incendies présentée par la direction générale de la Régie de sécurité incendie et civile Hautes-Laurentides a été validée et approuvée par tous les membres du conseil d'administration de la Régie de sécurité incendie et civile Hautes-Laurentides;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le conseil municipal approuve la demande de règlement d'emprunt 2024-07 de la Régie de sécurité incendie et civile Hautes-Laurentides décrétant une dépense et un emprunt de 1 600 000.00\$ pour le rachat des équipements et des véhicules de lutte contre les incendies.

ADOPTÉE

**2024-10-348**

**APPROBATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2024-08 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 300 000\$ POUR L'ACQUISITION D'UN VÉHICULE D'ÉLÉVATION**

**ATTENDU** que la Régie de sécurité incendie et civile Hautes-Laurentides a adopté le 7 août 2024 un règlement d'emprunt de 300 000.00\$ pour l'acquisition d'un véhicule d'élévation;

**ATTENDU** que l'avis public dudit règlement a été diffusé par l'ensemble des municipalités en conformité avec les dispositions de l'article 606 du Code municipal;

**ATTENDU** que la présentation de l'optimisation et la relocalisation des véhicules de lutte contre les incendies pour le remplacement de l'autopompe et du camion-citerne de la Municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain faite par la direction générale de la Régie de sécurité incendie et civile Hautes-Laurentides a été validée et approuvée par tous les membres du conseil d'administration de la Régie de sécurité incendie et civile Hautes-Laurentides;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le conseil municipal approuve la demande de règlement d'emprunt 2024-08 de la Régie de sécurité incendie et civile Hautes-Laurentides décrétant une dépense et un emprunt de 300 000.00\$ pour l'acquisition d'un véhicule d'élévation.

ADOPTÉE

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est mise à la disposition du public présent.

**2024-10-349**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sylvain Leduc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** l'assemblée du 7 octobre 2024 soit levée. Il est 19h06.

ADOPTÉE

---

DIANE SIRARD,  
Mairesse

---

BERNADETTE OUELLETTE,  
Directrice générale et greffière-  
trésorière

Je, Diane Sirard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Diane Sirard, mairesse